

<https://enseignants.se-unsa.org/Cappei-pour-la-relance-des-formations-specialisees>



Cappei : pour la relance des formations spécialisées

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : jeudi 6 octobre 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Une même certification pour les enseignants qu'ils soient du premier ou du second degré, des parcours différents en fonctions des fonctions occupées qui peuvent se compléter ultérieurement pour des mobilités professionnelles, le Certificat d'aptitude professionnel aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) prend forme.

Mardi 4 octobre, le SE-Unsa a participé à la deuxième réunion de travail sur ce projet de certification spécialisée, le Cappei qui remplacera les actuels Capa-SH et 2CA-SH. Le SE-Unsa se félicite de voir ses demandes prises en comptes :

- La durée totale de 400h de formation sera garantie par les textes réglementaires qui inscriront le droit à disposer des 100h de modules d'initiative nationale différés aux années post-certification.
- L'accompagnement à la production de l'écrit professionnel sera inscrit. Sur notre demande, le tutorat devrait l'être aussi.
- Une attestation précisera le parcours suivi : Rased, Ulis, UE, Segpa/Érea, pénitentiaire. Le SE-Unsa demande que celle-ci figure dans l'espace I-Prof pour garantir la portabilité en cas de mutation ou de changement de corps.
- Un dispositif transitoire permettant aux enseignants du second degré, y compris non-titulaires en CDI, actuellement en fonction en Segpa ou Érea, de suivre des formations et valider facilement le Cappei. Cela répond à notre demande et donne une réponse aux questions de rémunération (cf. [notre précédent article](#)).

Le SE-Unsa a rappelé sa volonté d'un début de formation en année N-1 afin de donner le temps nécessaire au changement de posture professionnelle. Il a aussi demandé un nouveau mode de gestion des départs en stage et des affectations sur les postes spécialisés afin de permettre à chacun de concourir à égalité quelle que soit le corps d'origine. En effet aujourd'hui, les commissions administratives paritaires sont cloisonnées par corps et les affectations des uns se font à l'insu des autres sur les postes d'enseignants référents ou de coordonnateurs d'Ulis 2nd degré.

Ce projet devrait aboutir à une forte augmentation des départs en stages. La SE-Unsa a interrogé leurs financements. Le ministère confirme sa volonté de relancer la formation spécialisée et des budgets en conséquence.

Une prochaine réunion se tiendra le 19 octobre. Elle devrait permettre de travailler sur la traduction en textes réglementaires de ce projet.